

L'entrepreneur dans la pensée économique

Paul Laurent

Volume 2, numéro 1, 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1007907ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1007907ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Presses de l'Université du Québec

ISSN

0776-5436 (imprimé)

1918-9699 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Laurent, P. (1989). L'entrepreneur dans la pensée économique. *Revue internationale P.M.E.*, 2(1), 57–70. <https://doi.org/10.7202/1007907ar>

Résumé de l'article

A une époque où on reparle beaucoup de l'entrepreneur et de l'esprit d'entreprise, l'auteur s'interroge sur l'origine, déjà ancienne, du concept. L'article tente de repérer, dans l'histoire de la pensée économique, les étapes importantes dans sa construction. Quatre séquences sont ainsi étudiées. Au début du XVIII^e siècle, CANTILLON insiste sur le risque que doit assumer l'entrepreneur dans la production. Avec les premiers développements de la révolution industrielle, SAY propose une définition de l'entrepreneur considéré en tant que catalyseur de l'économie. Par souci de formalisation du processus économique, WALRAS - tout en accordant à l'entrepreneur une place de choix et bien distincte des autres acteurs - tend à vider le concept de son contenu. Il faudra alors attendre la première moitié du XX^e siècle pour que KNIGHT et SCHUMPETER analysent l'entrepreneur de façon moins mécanique et plus dynamique.

L'entrepreneur dans la pensée économique

Paul LAURENT**
Université d'Ottawa

RESUME

A une époque où on reparle beaucoup de l'entrepreneur et de l'esprit d'entreprise, l'auteur s'interroge sur l'origine, déjà ancienne, du concept. L'article tente de repérer, dans l'histoire de la pensée économique, les étapes importantes dans sa construction. Quatre séquences sont ainsi étudiées. Au début du XVIII^e siècle, CANTILLON insiste sur le risque que doit assumer l'entrepreneur dans la production. Avec les premiers développements de la révolution industrielle, SAY propose une définition de l'entrepreneur considéré en tant que catalyseur de l'économie. Par souci de formalisation du processus économique, WALRAS – tout en accordant à l'entrepreneur une place de choix et bien distincte des autres acteurs – tend à vider le concept de son contenu. Il faudra alors attendre la première moitié du XX^e siècle pour que KNIGHT et SCHUMPETER analysent l'entrepreneur de façon moins mécanique et plus dynamique.

ABSTRACT

Examining the origin from the concept of entrepreneur in the economic thought, the author lists four different sequences or contributions in the definition of the concept. At the beginning of the 18th century, CANTILLON links the entrepreneur with the risks and the chances he takes in the production. Later, with the first years of the industrial revolution SAY proposes a new definition where the entrepreneur is considered as the organizer of the economic process. In his construction of the general equilibrium, WALRAS both gives to the entrepreneur a crucial place,

* Nos remerciements à Michel Marchesnay (Université de Montpellier), Gilles Paquet (Université d'Ottawa), Gérard Pelletier (Université de Sherbrooke) et aux trois évaluateurs anonymes de la Revue qui ont largement commenté une première version de cette recherche. Cet article a fait l'objet d'une présentation au colloque de la Société Canadienne de Science Economique, 24-26 mai 1989.

** Paul Laurent, Dip. E.A. Sc. de gestion, enseigne actuellement à la faculté d'Administration de l'Université d'Ottawa. Il a été chercheur à l'I.R.E. et enseignant à l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon ainsi qu'à l'Université Jean Moulin - Lyon III. Il a collaboré à la rédaction de plusieurs ouvrages d'initiation économique. Ses intérêts actuels portent sur l'économie industrielle, l'économie des services, le marketing industriel, la stratégie, l'histoire de la pensée économique et l'épistémologie. Première version reçue en mai 1989.

different from the other actors, and in the same time empties the concept of its original content. Finally, recent developments particularly with KNIGHT and SCHUMPETER consider the entrepreneur as an essential actor of the economic's dynamic.

RESUMEN

En una época en que se habla mucho del empresario y del espíritu de empresa, el autor se interroga acerca del origen, ya antiguo, del concepto. El artículo intenta discernir en la historia del pensamiento económico las etapas importantes en la construcción del concepto. Cuatro secuencias son así estudiadas. A principios del siglo XVIII, CANTILLON insiste sobre el riesgo que debe asumir el empresario en la producción. Con las primeras manifestaciones de la revolución industrial, SAY propone una definición del empresario considerado como catapizador de la economía. Por una exigencia de formalización del proceso económico, WALRAS – junto con acordar el empresario un lugar destacado y bien diferenciado del de los otros actores tiende a vaciar el concepto de su contenido. Será necesario esperar la primera mitad del siglo XX para que KNIGHT y SCHUMPETER analicen al empresario de manera menos mecánica y más dinámica.

*A la mémoire de Pierre Bernard Couste, économiste
et entrepreneur lui-même*

Introduction

A une époque où la notion d'entrepreneur, et de son corollaire, l'esprit d'entreprise, suscite un intérêt sans cesse croissant (Paquet, 1986), il nous paraît intéressant de consacrer quelques lignes à des réflexions sémantiques sur le sujet. L'objectif n'est pas de démontrer la paternité de la notion d'entrepreneur mais, plus simplement, de regarder le cadre dans lequel la notion a été employée, son contenu, son sens immédiat et sous-jacent, ainsi que sa portée.

Le texte est divisé en cinq sections. D'abord, un détour dans l'histoire de la pensée économique va permettre de repérer les principales étapes dans la construction du concept d'entrepreneur et de situer ce dernier dans les différents contextes historiques qui en ont favorisé le développement.

Faire référence à l'histoire de la pensée économique pose inévitablement des problèmes de méthode. Par exemple, quelle(s) lecture(s) doit-on faire des auteurs anciens ? Aussi, la première section sera-t-elle consacrée à une énumération de différentes méthodes à notre disposition afin de faire des choix et de préciser notre approche.

La section II montrera comment les travaux de R. Cantillon constituent une première étape importante dans la construction du concept, à partir de laquelle J.B. Say (section III) envisage l'entrepreneur en tant que «catalyseur» du système économique. L. Walras, quant à lui (section IV), confiera à l'entrepreneur un rôle non négligeable de liaison entre les marchés alors que – dans le même temps – il videra le concept de son contenu originel. Enfin nous analyserons (section V) les apports de F. Knight et plus encore de J. Schumpeter qui réorientent le débat autour d'une définition «moderne», quoique encore éparpillée, du concept.

1 Enumération des modes de lecture des textes économiques

Puisque nous cherchons à comprendre comment a évolué la notion d'entrepreneur au fur et à mesure du développement de l'histoire économique, présentons tout d'abord plusieurs approches possibles en histoire de la pensée. Nous en distinguerons sept. (Dockes, 1985; Klotz, 1985).

- *L'approche naïve* «glisse subrepticement dans le texte ce que le lecteur a dans la tête, les idées de son temps, celles de son école de pensée, etc. tout en affirmant vouloir lui restituer son sens». Elle est incontournable dès lors que l'on fait une lecture, quelle qu'elle soit.
- *«La lecture rétrospective* ne cherche dans les textes anciens que les germes d'une théorie ou d'une conception d'ensemble postérieure de façon à établir sa

généalogie». Ce sera par exemple Marx qui cherche dans les théories classiques ou pré-classiques des théories de la plus-value. On retrace donc les séquences qui tendent, qui convergent vers un point présent.

- La lecture «*diachronique*» ou «génétiq» ou encore «biologique». Cette méthode, proche de la lecture rétrospective par laquelle on recherche nos ancêtres, s'en distingue cependant par le fait que «l'histoire ne remonte plus, elle descend». A partir d'un élément ancien, on cherche à reconstruire son évolution, ses ramifications et les différentes théories contemporaines qui en sont issues. Un point ancien explose en divers aspects actuels.
- La lecture «*sélective*» qui isole «dans un texte passé un lieu théorique, c'est-à-dire un discours cohérent sur un objet précis, dans l'entremêlement qu'est l'ensemble du discours» (à la manière de Jean Cartelier avec ses démarches types et ses lectures transversales).
- La lecture «*structuraliste*» ou «*globalisante*» (à la Foucault) selon laquelle on s'intéresse plus à la façon dont on pense («dévoiler la syntaxe d'une épistémè») qu'à ce que l'on pense.
- «La lecture *socio-économique* tente de saisir une société, ses rapports de classe, les divergences nationales, les formes de conscience sociale etc. à partir de ce que les auteurs nous en disent ou de ce qu'ils en révèlent involontairement».
- La lecture «*biographique*» à la manière des travaux littéraires.

Quelle sera alors notre lecture des textes anciens ? *Naïve*, notre lecture le sera inévitablement parce qu'on se réfère à un texte ancien. Il nous paraît en revanche délicat d'envisager une lecture «*rétrospective*». En effet, ceci signifierait qu'il existe actuellement une définition couramment admise et largement partagée de l'entrepreneur, voire une théorie de l'entrepreneur vers laquelle convergeraient les textes anciens. La théorie de l'entrepreneur s'en trouverait légitimée. Cependant, des travaux récents (Paquet, 1986) semblent indiquer qu'il n'y a pas d'homogénéité dans la définition de ce qu'est un entrepreneur et encore moins de ce qu'est sa fonction. Dès lors, il ne semble pas possible de lire les auteurs anciens en vue de renforcer une notion dont le contenu est vague, les contours flous, et qui n'a pas, aujourd'hui encore, de définition précise.

Par contre, une lecture «*génétiq»* semble plus fructueuse; elle permet en effet, à partir de cette notion ancienne qu'est l'entrepreneur, d'en montrer l'évolution à partir d'un panorama général. «*Biologique*», notre approche sera également «*sélective*», mais pas vraiment au sens où l'entendent Dokes (1985) et Klotz (1985) («séparer pour mettre à plat ce qui subsiste comme pertinent», i.e. mettre en relation des espaces théoriques sélectionnés). Elle sera «*sélective*» car nous aurons tendance à isoler l'entrepreneur de l'ensemble du corpus théorique de chaque auteur; ainsi, même si ce n'est pas une exclusion totale (sortir totalement le concept du contexte), nous dirons qu'il s'agit d'une sélection au premier degré. Pour légitimer ce choix, nous

rappelons simplement l'objectif du travail : montrer comment le concept d'entrepreneur a évolué dans le temps, ainsi que les différentes directions suivies qui expliquent l'éparpillement d'aujourd'hui (et non pas expliquer la place du concept d'entrepreneur chez tel auteur et son impact sur l'oeuvre). Sélectifs, nous le serons aussi parce que la « revue des troupes » n'est certainement pas exhaustive. Là encore, rappelons que nous nous sommes arrêtés aux séquences qui nous paraissent les plus importantes.

Les trois dernières méthodes (*structuraliste, socio-économique, biographique*) n'ont pas été retenues ici car elles demandent une analyse poussée, détaillée et exhaustive de l'ensemble des textes des auteurs et cela dépasserait largement le cadre de ce travail. Néanmoins, nous verrons que nous ne rejetons pas complètement ces types de lecture dans la mesure où nous pensons qu'un auteur appartient à une époque, à une société, de même que, réciproquement, la société explique en partie le texte.

2 Richard Cantillon : l'entrepreneur et le risque

Le terme d'entrepreneur (Verin, 1982) est évoqué tout d'abord par ce qu'il est convenu d'appeler les docteurs de la scolastique¹, lesquels distinguaient l'homme d'affaires et son « *industria* », de l'ouvrier et son « *labor* » : le concept est alors utilisé dans le sens très vaste de « celui qui se rend maître de... ».

Plus tard, à la fin du XVI^e, Olivier de Serres² insiste sur la fonction essentielle du « ménager » dans la gestion de l'entreprise agricole. Articulant sa définition du « ménager » à partir d'analogie militaire et d'idées, en germe dans la nouvelle idéologie économique, Olivier de Serres insiste sur l'objectif de recherche du profit du « ménager » par une bonne organisation du travail et par un bon gouvernement des activités. Mais, dans le prolongement de l'analyse scolastique, ce profit doit être « digne », « modéré » ou « ordinaire », et non le profit maximum de la théorie néo-classique.

Le « parfait négociant » de Jacques Savary (1675) est une autre tentative où se trouve évoqué, et non vraiment défini, l'entrepreneur. Outre les prémisses d'idées

-
1. Par docteurs de la scolastique, on désigne généralement ces philosophes et théologiens du Moyen-Age, depuis Saint Chrysostome (344-407) jusqu'à Saint Thomas D'Aquin (1225-1274) et Nicolas Oresme (mort en 1382), qui défendent la notion de « juste prix » et d'enrichissement du prince sans appauvrissement des sujets. Le lecteur peut consulter la monumentale *Histoire de l'analyse économique*, de Joseph A. Schumpeter, (Schumpeter, 1954), ainsi que les 2 volumes de Jean-Marie Albertini et Ahmed Silem, (Albertini et Silem, 1983).
 2. Olivier de Serres (1539-1619) économiste et entrepreneur français. Voir, sur ce sujet, l'article de Michel Lutfalla (1981). Se reporter aussi à l'ouvrage de O. de Serres (1600).

«marketing» sur l'organisation optimale des magasins, on trouve chez Savary l'idée que la concurrence pousse l'entrepreneur à attirer le client mais dans le même temps développe l'incertitude dans la pratique des affaires.

Enfin, mentionnons la définition de Pierre Lepasant de Boisguilbert (1707) proposée quelques années seulement (entre 1703 et 1707) avant les apports majeurs de Cantillon (1755). De Boisguilbert fait de l'entrepreneur un acteur essentiel du processus économique car «tout le commerce de la terre tant en gros qu'en détail et même l'agriculture ne se gouverne que par l'intérêt des entrepreneurs qui n'ont jamais songé à rendre service ni à obliger ceux avec qui ils contractent par leur commerce». Deux éléments apparaissent dans cette définition : d'une part, l'entrepreneur est, déjà, un agent déterminant de l'économie; d'autre part, son rôle est présenté par l'auteur du *Factum* comme très négatif.

Ce rapide survol de quelques réflexions hétérogènes et éparses, souvent superficielles, de la notion d'entrepreneur, montre bien le pas en avant que fait R. Cantillon (1755) entre 1720 et 1730, époque pendant laquelle il rédige son *Essai sur la nature du commerce en général*³.

Sa définition de l'entrepreneur stipule que «la circulation et le troc des denrées et des marchandises, de même que leur production, se conduisent en Europe par des entrepreneurs et au hasard». Du point de vue de l'importance accordée à l'entrepreneur dans le processus économique, la définition est proche de celle de Boisguilbert, Hélène Vérin (1982) allant jusqu'à faire faire l'hypothèse que Cantillon a produit sa définition à partir de celle de Boisguilbert. Néanmoins, plusieurs éléments la distinguent nettement; tout d'abord le fait que Cantillon assigne un rôle *positif* à l'entrepreneur et qu'il en fait de façon *explicite* une pièce maîtresse de la dynamique économique. C'est ce que nous allons montrer maintenant.

On retrouve dans les premiers chapitres de l'*Essai* des développements sur le découpage de la société en trois classes : les propriétaires, les fermiers et le troisième groupe, très hétérogène, comprenant aussi bien les marchands que les hommes de loi, les mendiants, les entrepreneurs, etc. R. Cantillon donne plus loin (chapitre XIII et XIV) quelques explications sur la fonction d'entrepreneur. On peut dire qu'il existe deux niveaux dans la conception de l'entrepreneur proposée par de Cantillon : un niveau général pour lequel le groupe des entrepreneurs, lui-même hétérogène puisque composé de manufacturiers, marchands, fermiers, artisans, se voit attribuer comme fonction principale de *fournir* les produits nécessaires aux acheteurs compte tenu des *besoins* et *moyens* de ces derniers, et ce, à partir de

3. Richard Cantillon (1697-1734), banquier, anglais d'origine irlandaise, qui a beaucoup vécu en France (Paris), et qui, de ce fait ainsi que par la nature de ses écrits, est souvent considéré comme un économiste... français! Cantillon est en fait un économiste anglais (influencé par W. Petty) se situant dans la *tradition* française; voir le point de vue de J. Schumpeter (1954), *L'Essai*, écrit entre 1720 et 1730, a été publié semble-t-il après sa mort en 1755. (1755).

techniques très diverses; un niveau particulier dans le cas du fermier⁴. Le fermier, lié par contrat au propriétaire, lui verse des sommes d'argent dont le montant est connu, certain, alors que les ventes se font à des prix *incertains*. On se trouve dans une situation où le prix d'achat est connu et le prix de vente indéterminé, mais prévu. Donc, poursuit Cantillon, ce sont les entrepreneurs qui vont devoir supporter les *risques* ainsi encourus dans la direction de la production et du commerce, risques liés aux contraintes du marché et aux fluctuations des prix.

Que ce soit au niveau général ou au niveau particulier, la variable fédératrice du concept d'entrepreneur est l'incertitude liée aux clients et le risque sur le prix (Verin, 1982; Alcouffe, 1988); d'où le rôle de prévision des risques accordé par Cantillon à la fonction d'entrepreneur.

Il aura donc fallu attendre le milieu du XVIII^e siècle pour avoir une définition large, mais cohérente de l'entrepreneur.

Pourtant, dans la suite du débat économique, l'entrepreneur devient épiphénomène⁵, l'idée de Cantillon n'étant pas reprise.

Ainsi Adam Smith (1776) assigne-t-il à l'entrepreneur comme fonction principale l'*accumulation du capital* qui lui permet l'embauche du personnel, son seul objectif étant la surveillance de la bonne marche de son affaire. Même si Smith établit la distinction entre le capitaliste (détenteur du capital) et l'homme d'affaires à qui le capitaliste prête son capital et qui va employer ce capital, l'entrepreneur reste un «capitaliste par procuration», puisqu'il n'a d'autre fonction «que» celle d'accumulation. Il ne s'agit pas de nier l'importance historique du phénomène d'accumulation mais on remarque que Smith n'articule pas ses développements avec ceux de Cantillon.

3 Jean-Baptiste Say : l'entrepreneur industriel

J.-B. Say⁶ (1803) fait de l'entrepreneur une pièce maîtresse de la dynamique économique. L'entrepreneur au centre du «grand échange de la production [est]

-
4. Ce qui n'est pas surprenant compte tenu du caractère encore très rural de la France de l'époque, malgré les apports du mercantilisme et l'existence des manufactures d'Etat de Colbert.
 5. Ce qui peut s'expliquer par le fait que R. Cantillon n'a été vraiment lu en Angleterre qu'à partir de 1880, redécouvert par W.S. Jevons.
 6. Jean-Baptiste Say (1767-1832), économiste français, banquier à Paris puis en Angleterre où il lit A. Smith. Certains ont dit de lui qu'il n'était qu'un vulgarisateur de Smith... Sans rentrer dans le débat, il nous semble, ne serait-ce que par son analyse de l'entrepreneur, qu'il explicite des choses fondamentales. Il serait plus juste de voir, au sujet de l'entrepreneur, dans J.-B. Say, un prolongement conscient ou non, de R. Cantillon. (Say, 1803)

l'intermédiaire entre toutes les classes de producteurs et entre ceux-ci et les consommateurs. *Il administre l'oeuvre de la production*; il est le centre de plusieurs rapports; il profite de ce que les autres savent et de ce qu'ils ignorent, et de tous les avantages accidentels de la production». (Say, 1803; Bridel, 1977; Faure-Soulet, 1970).

La fonction principale de l'entrepreneur est de *combiner* les facteurs de production et d'*organiser* cette production.

Pour bien comprendre l'originalité et le sens de la rupture théorique de J.-B. Say, il faut considérer les étapes de sa vie. Après avoir exercé la profession de banquier à Paris puis en Angleterre, il participe à l'activité révolutionnaire de la France de 1789; il est nommé au Tribunal⁷ par Bonaparte, puis il implante une filature de coton dans le Pas-de-Calais. Par son passage en Angleterre, il a la vision d'une économie *industrielle* naissante (la révolution industrielle anglaise) par rapport à une France encore rurale, dominée par une bourgeoisie de rentiers, banquiers, manufacturiers et commerçants, mais non par une bourgeoisie industrielle. Sans doute, en tant qu'industriel, J.-B. Say est en avance sur les idées de son temps (Dockes, 1979), ce qui expliquerait son remarquable succès en France, et un peu plus tard aux Etats-Unis durant la première moitié du XIX^e siècle. Dès lors, on n'est plus étonné de son analyse de l'*entrepreneur industriel*: marqué par la tradition française de l'économie classique (Cantillon, 1755), il l'est aussi par son expérience industrielle, ainsi que par son vécu anglais, alors que, paradoxalement, les économistes anglais comme Smith ou Ricardo n'ont pas été très sensibles à la notion d'entrepreneur.

Il est également compréhensible que Say assigne à l'entrepreneur la mission d'harmoniser les trois facteurs de production dans l'optique de créer un maximum d'utilité issue de «ce grand échange» de services productifs contre des produits, puisqu'il participe à l'élaboration de la théorie des trois facteurs de production ainsi qu'à la théorie de la valeur utilité. De plus, s'il existe des obstacles à une combinaison optimale des facteurs terre-travail-capital, le «regroupement derrière les entrepreneurs» (Bridel, 1977) permet de dépasser ces oppositions. Ainsi, à la loi des rendements décroissants en agriculture se substituera la voie industrialiste vers l'état d'abondance.

Comme le note P. Bridel, l'entrepreneur de Say doit résoudre un double problème :

- «catalyser les forces respectives des différents facteurs de production pour permettre une croissance optimum (...)».
- «définir les moyens et les méthodes qui lui permettront d'atteindre le but fixé»⁸.

7. Le Tribunal était une assemblée, instituée par la constitution de l'an VIII, qui avait pour charge la discussion des projets de loi en présence du corps législatif qui, lui, ne faisait que voter. P. Bridel, mentionne que Say sera «chassé du Tribunal pour avoir refusé de soutenir la politique fiscale de Bonaparte fondée sur l'emploi massif de l'impôt à la consommation (...)». (Bridel, 1977)

8. Dans son *Catéchisme des industriels* de 1823, Claude Henri de Rouvroy comte de Saint-Simon (1760-1825) tentera aussi d'insister sur la fonction d'organisation et de

Ce catalyseur, ce rassembleur d'hommes qu'est l'entrepreneur est une proposition qui dépasse l'économie et comporte un aspect philosophique : celui du comportement de l'homme et de son rapport à la nature. «Nous avons pu produire et consommer d'autant plus que nous étions plus civilisés; et nous nous sommes trouvés d'autant plus civilisés que nous sommes parvenus à produire et à consommer davantage» (Say, 1815). C'est cet «homme civilisé» qui fait que Say va rejeter l'ordre providentiel et l'ordre naturel, donc le prix naturel de Malthus et Ricardo.

Au milieu du XVIII^e siècle avec Cantillon, puis au début du XIX^e siècle avec Say, l'entrepreneur devient l'élément déterminant de la dynamique capitaliste. Joseph Schumpeter (1954) note que le concept est également abordé – mais non développé – par le courant allemand du mercantilisme (la tradition caméraliste), en tant que moyen de rendre abondant l'or et l'argent.

Toujours en Allemagne, la fonction d'entrepreneur est indirectement étudiée par Von Mangoldt (en 1855 et en 1863), mais par l'intermédiaire de la théorie du *revenu* de l'entrepreneur fondée sur une «rente de capacité».

En Angleterre, les écrits de J.S. Mill⁹ (1848) popularisent le concept d'entrepreneur dans l'analyse des économistes anglais, par l'étude de ses fonctions de surveillance, de maîtrise, de direction et de prise de risques.

En résumé, Cantillon, puis Say, introduisent un nouvel acteur, l'entrepreneur, dont la fonction est désormais distincte de celle du capitaliste. Le premier met l'accent sur l'incertitude et sur le risque que doit anticiper l'entrepreneur; le second développe une conception plus industrielle de l'entrepreneur, plus liée au processus de production (coordonner les facteurs, organiser la production) et au risque qui en est issu.

4 L'entrepreneur chez Léon Walras

Pour bien comprendre l'originalité de l'approche de Walras¹⁰ (1874), il faut situer l'entrepreneur dans le contexte de la théorie de l'équilibre général. Walras traite d'une économie d'échange pur où les quantités disponibles des biens sont données, les prix sont proportionnels aux utilités marginales et les biens sont produits

commandement dans son système qu'est l'industrialisme; dans son article, A. Alcouffe (1988) met en parallèle les analyses de Say et de Saint-Simon.

9. J.S. Mill, (1806-1873), un des derniers grands économistes classiques anglais. Son principal ouvrage, *Principes d'économie politique*, paraît en 1848.
10. Léon Walras (1834-1910), économiste français, professeur à l'Université de Lausanne à partir de 1870. Nous avons travaillé sur l'édition comparée des *Eléments d'économie politique pure*, éditions de 1874, 1889, 1896, 1900, 1926 (et de l'édition de l'*Abrégé de 1938*), proposée par le Centre Auguste et Léon Walras, chez Economica, Paris, 1988, dans le cadre des oeuvres complètes d'Auguste et Léon Walras.

à l'aide de services producteurs. Ces services producteurs sont composés de différents éléments ou ressources ou capitaux. Il y a trois types de capitaux : les capitaux fonciers que sont les terres considérées comme source de services fonciers; les capitaux personnels que sont les personnes qui vont fournir les services personnels; les capitaux mobiliers à l'origine des services mobiliers.

Les services producteurs sont vendus sur le marché par les possesseurs de capitaux et sont achetés par ceux qui vont les consommer pour produire les marchandises.

«Appelons *propriétaire foncier* le détenteur des terres quel qu'il soit, *travailleur* le détenteur des facultés personnelles, *capitaliste* le détenteur des capitaux proprement dits. Et maintenant appelons *entrepreneur* un quatrième personnage entièrement distinct des précédents et dont le rôle propre est de prendre à bail la terre du propriétaire foncier, les facultés personnelles du travailleur et le capital du capitaliste, et d'associer, dans l'agriculture, l'industrie ou le commerce, les trois services producteurs (...). L'entrepreneur est donc le personnage (individu ou société) qui achète des matières premières à d'autres entrepreneurs, puis loue, moyennant un fermage, la terre du propriétaire foncier, moyennant un salaire, les facultés personnelles du travailleur, moyennant un intérêt, le capital du capitaliste, et, finalement, ayant appliqué des services producteurs aux matières premières, vend à son compte les produits obtenus» (Walras, 1874).

Il semble qu'on puisse mettre en évidence une sorte de paradoxe dans l'apport de Walras. Manifestement, Walras fait, lui aussi, de l'entrepreneur un acteur déterminant de l'économie à la façon de Cantillon et Say. A un point tel qu'il insiste sur la distinction entre les possesseurs des trois types de capitaux et l'entrepreneur, ce «quatrième personnage, entièrement distinct des précédents». L'analyse était déjà en germe chez Say qui distinguait l'entrepreneur du capitaliste, mais d'une façon moins précise. Le rôle fondamental assigné à l'entrepreneur par Walras est, essentiellement, d'établir la liaison entre les marchés. C'est à ce niveau que surgit le paradoxe : Walras fait l'effort de bien identifier un acteur particulier, l'isole, mais pour n'en faire qu'un agent de transition.

Walras ne confie pas d'autres rôles à l'entrepreneur que d'articuler les marchés. Certes, du point de vue de la théorie de l'équilibre général, le rôle est important, mais notre jugement se fait par rapport au contenu du concept tel qu'il existait. Et de ce point de vue, il semble bien que Walras vide le concept d'entrepreneur de son contenu pour en faire un «personnage mécanique» qui coordonne les marchés par les lois d'offres et de demandes. D'autre part, et pour renforcer le paradoxe, si l'on considère également l'état d'équilibre de la production – que Schumpeter qualifie de statique – Walras nous montre que «les entrepreneurs ne font ni bénéfice, ni perte»¹¹ et, dès lors, ils n'ont plus de raison d'être en tant qu'entrepreneurs.

11. p. 284; c'est la conclusion de la leçon 18 «Éléments et mécanismes de la production».

Constatant l'importance que jouent les entrepreneurs dans l'économie de marché au début du XX^e siècle, F. Knight puis J. Schumpeter orientent leurs recherches dans une toute autre direction et redonnent au concept d'entrepreneur un sens fort.

5 L'approche rénovée de l'entrepreneur : F. Knight et J. Schumpeter

En 1921, F. Knight (1921 et 1942; Casson, 1982) propose une autre définition du concept d'entrepreneur en distinguant le risque, assurable, et l'incertitude, non assurable. Il souligne également la difficulté d'une théorie de l'entrepreneur structurée de façon cohérente.

C'est l'incertitude qui joue un rôle prédominant vis-à-vis de l'entrepreneur dans la mesure où elle recouvre une situation dans laquelle les probabilités des différentes options auxquelles fait face l'entrepreneur ne peuvent être déterminées ni par le raisonnement, à priori non utilisable compte tenu de la variété des contextes économiques, ni par l'utilisation de l'inférence statistique, à la différence du risque. L'assurance est un moyen de se couvrir face au risque; mais il n'existe pas de moyens de se couvrir face à l'incertitude; tout au plus peut-on la réduire. Le profit est alors envisagé comme une contrepartie de l'incertitude et sera d'autant plus élevé que l'incertitude est élevée.

J. Schumpeter (1928, 1935, 1938 et 1942) aborde aussi l'incertitude et le risque d'une façon sans doute plus restrictive que Knight, mais en situant l'entrepreneur dans une problématique plus large, celle de la dynamique économique dans laquelle il prend une place de choix.

La dynamique de Joseph Schumpeter repose sur un élément explicatif fondamental : la «*combinaison nouvelle*» des facteurs de la production d'où sont issus tous les éléments de la dynamique, de l'évolution.

Schumpeter tente de montrer comment un système économique en état de circuit peut passer à l'état d'évolution, de lui-même, sans recours à des influences extérieures (Perroux, 1965). Généralement, les économistes distinguent deux aspects dans la dynamique : la cinématique qui va rendre compte des mouvements économiques en fonction du temps, sans prendre en considération les forces qui en sont à l'origine et la dynamique, au sens strict, qui étudie ces forces.

La dynamique schumpétérienne concerne les deux dimensions : elle présente effectivement les mouvements économiques ainsi que les forces qui les expliquent en les réduisant à une cause centrale : la «*combinaison nouvelle*» des facteurs de production opérée par l'entrepreneur. Dès lors, on voit l'importance que Schumpeter accorde au rôle d'entrepreneur.

Néanmoins, alors que sa vision de la dynamique a une portée générale et concerne l'ensemble des systèmes économiques, en revanche, la théorie de l'entrepreneur concerne le système capitaliste.

Mais l'originalité de Schumpeter ne provient pas de la constatation que l'entrepreneur est, en économie de marché, l'*élément central* de la *production*, des *échanges* et de la *répartition*, mais plus de la définition qu'il donne de l'entrepreneur (et de l'entreprise).

L'entreprise est avant tout une «fonction essentielle» de la dynamique économique avant d'être une institution juridique ou économique, ou encore un organisme complexe qui remplit un ensemble de tâches. Cette fonction essentielle est l'acte de réaliser – et l'entrepreneur est alors l'acteur qui réalise – la «combinaison nouvelle» des facteurs de production. L'esprit d'entreprise, c'est combiner de façon nouvelle. Mais le processus n'est pas simple et il constitue ce que Schumpeter nomme une «destruction créatrice» à partir de forces, de nature diverse, conduisant du désordre, à l'ordre, à l'organisation, c'est-à-dire à la *création*, à l'*innovation*. Par «combinaison nouvelle» Schumpeter entend cinq catégories de cas.

- «1. La fabrication d'un bien nouveau, c'est-à-dire qui n'est pas encore familier au cercle des consommateurs, à la clientèle considérée.
2. L'introduction d'une méthode de production nouvelle, c'est-à-dire qui est encore pratiquement inconnue dans la branche d'industrie ou de commerce considérée.
3. La conquête d'un nouveau débouché. Là encore, on introduira une restriction analogue aux précédentes. Peu importe que le marché ait existé ou non avant que l'entrepreneur intervienne. Il suffit qu'il s'agisse d'un marché où, en fait, l'industrie intéressée n'avait pas encore pénétré.
4. La conquête d'une source nouvelle de matières premières en entendant toujours le qualificatif nouveau dans le même sens.
5. La réalisation d'une nouvelle organisation de la production (...).»

Sachant ce qu'est une «combinaison nouvelle», poursuivons le raisonnement en décrivant sa *réalisation*; dans ce but, l'auteur distingue l'inventeur, qui réalise une découverte, et l'*entrepreneur* qui l'introduit sur le marché et qui, par là même, va vaincre des résistances multiples liées à l'objet construit, aux conditions psychosociologiques environnantes, aux pressions concurrentielles... etc.

Le résultat de cette réalisation de «combinaison nouvelle» est le profit.

Cette large définition de l'entrepreneur amène quelques commentaires :

- l'entrepreneur devient l'acteur explicatif de la dynamique économique.
- c'est une définition *fonctionnelle* que propose J. Schumpeter, dont le contenu est très précis. (Romani, 1988)
- elle est à la fois plus large et plus restreinte que les autres définitions : plus large

car tout agent économique, quelque soit son statut, qui exécute des «combinaisons nouvelles» est entrepreneur; plus restreinte car on ne sait pas si les non-innovateurs sont entrepreneurs...

- notons enfin que le risque et l'incertitude ne sont pas considérés de façon aussi détaillée par Schumpeter que par Knight puisque le premier en fait une variable, parmi d'autres, de l'environnement de l'entrepreneur.

6 Conclusion

Au terme de ce panorama, il est possible de faire ressortir plusieurs éléments. Le concept d'entrepreneur a une origine déjà ancienne, puisqu'il remonte, au moins pour son aspect formalisé, à Cantillon chez qui on trouve l'idée de risque et de satisfaction d'un besoin. Curieusement, Say va donner au concept un contenu plus économique (les rôles des facteurs de production), plus gestionnaire (catalyser les forces des facteurs et trouver les moyens d'une harmonie...), plus philosophique (en assignant à l'entrepreneur un rôle d'*administrateur* de l'*oeuvre* de la production). Chez Walras, l'entrepreneur est ambigu; inutile d'un côté parce que s'intégrant dans une théorie statique et automatique («ni bénéfique, ni perte») ou s'abritant derrière la construction d'un équilibre général; fondamental d'un autre côté puisque permettant l'articulation entre les différents marchés (il détiendrait donc la clé du processus économique). Reconnaisant les mérites des premières tentatives, Knight puis Schumpeter en font une analyse critique et donnent au concept un contenu précis. Ils situent alors l'entrepreneur dans une problématique plus vaste, celle de la dynamique du système capitaliste, chose que ne pouvaient qu'entrevoir les économistes classiques. Dans un environnement capitaliste en pleine expansion, Knight met l'accent sur l'incertitude liée à l'évolution économique, alors que, quelques années plus tard, Schumpeter fait de l'entrepreneur l'élément-clef du système économique moderne. Aujourd'hui, dans un monde turbulent et dynamique, c'est sans doute chez Knight (incertitude) et Schumpeter (innovation) qu'il faudrait chercher la clef de l'analyse de la nature précise de la fonction de l'entrepreneur moderne...

BIBLIOGRAPHIE

- Albertini, J. M. et Silem, A., (1983), *Comprendre les théories économiques*, Paris, Seuil, 2 tomes.
- Alcouffe, A., (1988), «Profits et entrepreneurs : Cantillon, Say, Saint-Simon», *Traité d'économie industrielle*, Aréna, Benzoni, de Bandt, Romani, éditeurs, Paris, Economica.
- Barrère, A., (1974), *Histoire de la pensée économique et analyse contemporaine*, Paris, Montchrétien, 5e éd., 2 volumes.
- Boisguilbert, P. Lepasant de, (1707), *Factum de la France*, édition I.N.E.D., Paris, 1966.
- Braudel, F., (1983), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Paris, Collin.
- Braudel, F., (1985), *La dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud.

- Bridel, P., (1977), *Loi des débouchés et principe de la demande effective*, thèse de doctorat es sciences économiques, Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Université de Lausanne, éd. tex. Prilly.
- Cantillon, R., (1755), *Essai sur la nature du commerce en général*, réédition I.N.E.D., Paris, 1952.
- Casson, M., (1982), *The Entrepreneur*, Oxford, M. Robertson.
- Dahmen, F., (1984), «Schumpeterian dynamics : Some methodological notes», *Journal of Economic Behavior and Organization*, vol. 5, no 1.
- Dockes, P., (1979), *Economie politique*, cours polycopié, Université Lumière – Lyon II, 6 volumes.
- Dockes, P., (1985), «La mesure naturelle de la richesse à l'âge classique : Petty et Cantillon», *Ordre, nature, propriété*, Klotz, G. éd., Lyon, P.U.L.
- Faure-Soulet, J. F., (1964), *Economie politique et progrès au «siècle des lumières»*, Paris, Gauthier-Villars.
- Faure-Soulet, J. F., (1970), *De Malthus à Marx, l'histoire aux mains des logiciens*, Paris, Gauthier-Villars.
- Klotz, G., (1985), *Ordre, nature, propriété*, Lyon, P.U.L.
- Knight, F., (1921), *Risk, Uncertainty and Profit*, éd. G. Stigler, Chicago, University of Chicago Press, 1971.
- Faure-Soulet, F., (1942), «Profit and entrepreneurial function», *Journal of Economic History*, 2.
- Lutfalla, M., (1964), *L'état stationnaire*, Paris, Gauthier-Villars.
- Lutfalla, M., (1981), *Aux origines de la pensée économique*, Paris, Economica.
- Marx, K., (1867), *Le Capital*, livre premier, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1965.
- Mill, J. S., (1848), *Principes d'économie politique*.
- Paquet, G., (1986), «Entrepreneurship et Université : Le combat de Carnaval et Carême», *Revue P.M.O.*, volume 1, no 5.
- Perroux, F., (1965), *La pensée économique de Joseph Schumpeter*, Genève, Droz.
- Romani, P. M., (1988), «L'entrepreneur-innovateur schumpétérien», *Traité d'économie industrielle*, Aréna, Benzoni, de Bandt, Romani, éditeurs, Paris, Economica.
- Savary, J. (1675), *Le parfait négociant*, Paris, édition de 1757.
- Say, J.-B., (1803), *Traité d'économie politique*, Paris, Calman-Lévy, 1972.
- Say, J.-B., (1815), *Catéchisme d'économie politique*, Paris, Crapelet.
- Schumpeter, J., (1928), «Unternehmen», *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, Iena, Band VIII.
- Schumpeter, J., (1935), *Théorie de l'évolution économique*, Paris, Dalloz.
- Schumpeter, J., (1939), *Business Cycles*, New York, McGraw Hill.
- Schumpeter, J., (1942), *Capitalisme, socialisme et démocratie*, éd. fr., Paris, Payot 1979.
- Schumpeter, J., (1954), *Histoire de l'analyse économique*, éd. fr., Paris, Gallimard, 1983, 3 volumes.
- Serre, O. de, (1600), *Théâtre d'agriculture et ménage des champs*.
- Smith, A., (1776), *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, éd. fr. Guillaumin, Paris, 1843.
- Verin, H., (1982), *Entrepreneurs, entreprise*, Paris, P.U.F.
- Walras, L., (1874), *Eléments d'économie politique pure*, Paris, Economica, édité en 1988 par le Centre A. et L. Walras.